



MAIRIE
de
84110 ROAIX
Tél:04.90.46.11.46
Fax:04.90.46.14.05

ENQUETE PUBLIQUE pour classement et déclassement de la voirie communale de la commune de ROAIX

Le projet de classement et déclassement de la voirie communale sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles R 141-4 à R 141-9 du code de la voirie routière. Cette enquête, d'une durée **de 15 jours**, s'ouvrira à la Mairie de Roaix (Vaucluse).

Elle se déroulera du **lundi 07 novembre au lundi 21 novembre 2022 inclus** aux heures d'ouverture du public les lundis 13h-17h, mercredis 8h30-11h30 et 13h-17h, les vendredis 13h-17h.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie de Roaix (Vaucluse) pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1^{er}, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Monsieur CARLIN Michel est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra, en personne, les observations du public en Mairie de Roaix (Vaucluse) :

- le lundi 07 novembre de 13 heures à 17 heures (ouverture de l'enquête)
- le lundi 21 novembre de 13 heures à 17 heures (clôture de l'enquête)

A l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire **le lundi 21 novembre 2022**, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagné de ses conclusions motivées.

La délibération du Conseil Municipal, si elle passe outre aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur sera motivée.